

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/02/2013

Date de la convocation:
14/02/2013
Date d'affichage:
15/02/2013

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 49

L' an 2013 et le 25 Février à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RUTSCH François à M. KREISS Alfred,
Excusé(s) : Mme DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André SCHNEIDER Francis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :
M. BERTRAND Jean-Louis.

Réf : 008.2013
Vote : A la majorité
Pour : 47
Contre : 1
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**008.2013 : Chaufferie collective intercommunale " l'écorce " : frais de
raccordement établissement " la source des Sens " à Durrenbach, modification de
la délibération n°076.2012,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention de délégation de service public signée avec l'entreprise Dalkia et relative à l'exploitation et la gestion de la chaufferie collective et du réseau de chaleur correspondant,

Vu la délibération du conseil communautaire n°076.2012 du 24.03.2012 : « Chaufferie intercommunale « l'écorce » : raccordement au réseau : instauration et fixation du coût des branchements privatifs à verser par les usagers »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°006.2012 du 27.02.2012 : chaufferie intercommunale l'écorce : extension du réseau de chaleur vers l'hôtel restaurant « la source des sens » à Durrenbach »,

Considérant la demande de raccordement de l'hôtel restaurant « la source des sens » et le coût des travaux,

Vu l'avis du bureau du 11.02.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Envoyé en préfecture le 18/03/2013

Reçu en préfecture le 18/03/2013

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De fixer les frais de branchement complémentaires dus par l'hôtel restaurant « La source des sens » à Durrenbach à 3 450,00 € HT, soit au total 13 063,00 € HT,**
- **De demander au président de procéder au recouvrement de ces frais de branchement complémentaires par émission d'un titre de recette sur la base de la demande de branchement signée par l'usager.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/03/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

